

Compte-rendu de réunion du 13/10/2015
Date de convocation : 08 Octobre 2015

Secrétaire de séance : Mme J. GUITOU

Présents : Mmes NICKERT, POIGNET, FRAYSSE, GUITOU, ROUDIER
Mrs BERNARD, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, BLADIER,
LEGOFF; DIAZ, MARIAGE

Absent : Mr GONCALVEZ MOURA donne procuration à Mr DIAZ.

Ordre du jour :

Election du secrétaire de séance
Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
Délibération choix du Maître d'œuvre pour les travaux de la grange BONNET
Délibération pour report agenda d'accessibilité
Délibération mise à disposition et tarifs des salles communales aux associations
Information SYDED « 100% compostage »
Présentation devis rampe de protection aux stations d'épuration
Délibérations pour : actualisation Tarif Eau et Délibération pour Tarif Assainissement
Questions diverses

- Petit Lanzagais
- Site Internet
- Travaux mur lotissement Cieurac

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 30 Juillet 2015

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération choix du Maître d'œuvre pour les travaux de la Grange BONNET

Mr le Maire informe son conseil municipal que 3 architectes, Mr VERLHAC, Mr VILATTE et Mr VILLEPONTOUX ont été consulté afin qu'ils nous proposent un projet concernant les travaux d'aménagement de la Grange Bonnet. Ce projet consiste en l'aménagement de ce dernier pour le stockage des véhicules, création d'un atelier, local de stockage des produits phytosanitaires et d'un local bureau et sanitaire pour les employés communaux. Le montant des travaux envisagés est de 90 000 €TTC.

La commission s'est réunie pour consulter les différentes propositions.

Voici les trois offres.

- Mr VERLHAC : Tranche ferme : 1 600€, Tranche conditionnelle : 7 843 €,
Total : 9 443 €TTC
- Mr VILATTE : Tranche ferme : 3 200 €, Tranche conditionnelle : 7 038 €,
Total : 10 238 €TC
- Mr VILLEPONTOUX : Tranche ferme : 1 364 €, Tranche conditionnelle : 6 336 €,
Total : 7 700 €TTC

Après échanges, Mr Le Maire propose que l'on retienne le moins disant : Mr VILLEPONTOUX.

Le vote est organisé et, à l'unanimité, Mr VILLEPONTOUX est retenu comme Maître d'œuvre pour les travaux de la grange Bonnet
Les membres du conseil autorisent Mr le Maire à prendre la délibération en conséquence.

Délibération pour report agenda d'accessibilité programmée.

Mr le Maire informe son conseil municipal que les élus de CAUVALDOR ont échangé sur ce sujet imposé par les pouvoirs publics.

Il s'avère que de nombreuses communes ont des difficultés pour respecter le calendrier de ces mises aux normes. Du fait de la création de CAUVALDOR en date du 1^{er} janvier de cette année, et devant la difficulté de présenter ce dossier avant la date du 25 septembre 2015, cette dernière a sollicité auprès de la Préfecture du Lot un report de 12 mois afin d'organiser une démarche commune avec les communes du territoire visant au respect par l'ensemble de ces collectivités de leurs obligations légales en matière de mise en accessibilité de l'ensemble des ERP relevant de leur compétence.

Concernant la commune de Lanzac, le Restaurant l'Alouette a besoin d'un aménagement des WC et de la rampe d'accès au restaurant.

Le vote est organisé et, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette demande de report d'agenda d'accessibilité programmé.

Délibération mise à disposition et tarifs des salles communales aux associations.

Mr le Maire rappelle qu'en septembre 2014, une délibération a été prise pour définir les règles de mise à disposition des salles aux associations de la commune. Concernant la salle du foyer et celle de l'annexe de Cieurac, compte tenu de leur coup de fonctionnement élevé (principalement le chauffage) il est prévu une participation de 15 euro par mois pour les associations qui en ont une utilisation régulière.

Du fait de la fermeture de l'école, de nouvelles salles sont disponibles et susceptibles d'être utilisées par les associations de la commune (salles des écoles, salle de la cantine).

Mr le Maire rappelle que suite à la demande faite par le Club de Rugby « Les papillons », la salle de la cantine et celle des étourneaux leurs ont été mise à disposition 3 soirées par semaine.

Mr le Maire informe qu'il a proposé à l'association « Au fil de Lanzac » d'occuper temporairement la salle de Cieurac en remplacement de la salle des Etourneaux qui est trop petite compte tenu de l'augmentation du nombre de participant. Elle pourra intégrer la salle de l'école.

Mr le Maire propose à son conseil municipal de maintenir la délibération prise en 2014 pour la mise à disposition des salles communales aux associations.

Le vote est organisé, le conseil municipal valide à la majorité le maintien de la mise à disposition des salles: 11 pour et 4 abstentions.

Information SYDED « 100% compostage »

Mr le Maire fait lecture du courrier reçu du SYDED qui propose un programme annuel « Commune 100% Compostage ». Celui-ci propose un soutien humain (technique, méthodologique, animations, formations) et financier pour aider à la mise en place d'action en faveur du compostage et de la pratique d'un jardinage pauvre en déchets.

Chaque année 10 communes seront retenues parmi celles qui auront candidaté à ce dispositif.

Mr le Maire demande aux membres de conseil municipal s'ils souhaitent candidater à ce projet. A la majorité, les membres du conseil municipal ne le souhaitent pas.

Présentation devis barrières de protection aux stations d'épuration

Mr le Maire informe son conseil municipal que l'ARS a relevé la nécessité de remplacer les barrières de protection des 2 stations d'épuration et les marches d'escaliers à celle de Cieurac

Mr le Maire a sollicité les entreprises SEMOTUB et Mr ROCHELLI pour avoir les devis.

Pour la station de Lanzac :

Mr ROCHELLI fait 2 propositions

- Proposition en matériau FER : 27 m linéaire de garde-corps : 2 831,14 €TTC
- Proposition en matériau INOX : 5 489,42 €TTC

SEMOTUB : 20 mètres linéaire de garde corps :

- Proposition en matériau ALUMINIUM : 2 736,00 €TTC

Pour la station de Cieurac :

Mr ROCHELLI : 1 barrière de 7,20m + 4 marches

- Proposition en matériau FER : 1 526,92 €TTC
- Proposition en matériau INOX : 2 893,83 €TTC

SEMOTUB : 1 barrière de 7,20m + 4 marches

- Proposition en matériau ALUMINIUM : 2 176,32 €TTC

Après avoir échangé, Mr le Maire propose de retenir l'entreprise SEMOTUB avec la solution en ALUMINIUM pour un montant total de : 4 912,32 €TTC

Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité.

Questions Diverses

- Le Petit Lanzagais : Mr le Maire présente à son conseil municipal le contenu de la prochaine édition qui est en cours d'impression et qui sera distribué semaine 43.
- PLU : Mr le Maire a rencontré Mr Christophe Prunet responsable du service ADS (administration des sols) au SPMVD pour envisager une révision de certains points du PLU. Après avoir établi un bilan intermédiaire du PLU depuis l'arrêté de mise en application en décembre 2009, Mr PRUNET a fait remonter au service compétent de CAUVALDOR notre demande et un arrêté doit être pris en conséquence permettant la consultation d'un bureau d'étude chargé de la révision des différents points évoqués (pente des toits, recul des constructions).
- Terrain de Mr Périchoux à la Durantie. Melle Baron de Souillac et son ami sont intéressés pour l'achat ce terrain dont une partie est en zone UB et l'autre partie en zone agricole, le tout en zone EBC (espace boisé classé). Dans le cadre de la demande de CU (certificat d'urbanisme) qui a été déposé en mairie, consultation a été faite auprès de la SAUR et de la FDEL pour les raccordements respectifs aux réseaux EAU et EDF. La FDEL a donné un avis positif avec prise en charge des frais de raccordement. La SAUR a aussi donné un avis positif avec néanmoins la nécessité d'un prolongement de réseau de 36 m.

les demandeurs doivent prendre contact avec la SAUR afin qu'un devis des travaux leurs soit soumis avant acceptation par eux de la prise en charge des travaux dans le cadre de l'article 51 du code de l'urbanisme pour être joint à la demande de CU.

- Le Site Internet. Mr le maire informe son conseil que ce site aux dires des personnes en charge de sa gestion n'est pas simple d'utilisation. Pour la commune de Lanzac, c'est Sandrine Fraysse qui est déléguée du suivi et des mises à jour ; elle confirme la complexité de ce dernier.
Sandrine souhaite aussi qu'on lui envoie régulièrement toutes les données et informations pour que le site soit mis à jour.
Du fait de la lourdeur de ce travail, certains élus envisagent de proposer une formation à notre secrétaire de Mairie, Delphine Castanet, afin qu'elle puisse s'occuper de cette tâche. Mr le Maire va se renseigner auprès de notre centre de gestion à Cahors.
- Travaux mur Lotissement de Cieurac : Des élus signalent que ce mur, d'une longueur de 22m sur 0,60m de large s'abîme et qu'il est nécessaire de prendre rapidement des mesures de protection.
2 solutions sont envisagées :
 - la collectivité achète les matériaux (dallage de couverture) et nos employés communaux assurent le travail de pose des éléments.
 - chantier confié à un artisanMr Mariage informe qu'après avoir évoqué ce problème avec Mr le Maire, il a consulté Mr Arnal (habitant du lotissement de Cieurac) qui travaille dans une entreprise de maçonnerie pour qu'il établisse un devis.
Le conseil prend note et décide d'attendre ce devis pour se prononcer.
- L'éclairage public : Patrick BERNARD informe le conseil qu'à la demande de Mr le Maire, il a réalisé un plan du réseau Eclairage Public de la commune car à ce jour ce dernier n'existe pas. Il a répertorié les différents types de points lumineux de Lanzac et établi un tableau des couts de chacun d'eux.
Grace à ce document, il sera possible d'établir un diagnostic chiffré et réfléchir aux diverses possibilités d'économies sur cette ligne budgétaire (Coupures de nuit, lampes basse consommation.....)
- PCS : Plan Communal de Sauvegarde : Cet important dossier a été travaillé par notre secrétaire, Delphine Castanet en appui avec le SMPVD qui lui a fourni la trame du PCS et avec la collaboration de Lyne Roudier. Elle a pu aussi établir le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) qui une fois validé sera distribué à l'ensemble de la population.
Mr le Maire propose une réunion de travail semaine 44 en présence de Delphine pour finaliser ce dossier. Il s'agit de préciser et de valider certains points, notamment les tableaux de répartition des taches (accueil, communication, logistique...), le rôle des différents intervenants, le tableau des représentants de quartier...
Ce dossier devra être validé par la Préfecture et le Lieutenant Colonel Zavras avant d'être présenté à la population.
- Rencontre avec Mr et Mme SERAUDIE. Mr le Maire a reçu le lundi 12 octobre Mr et Mme Séraudie pour faire le point sur leur projet de passage de canalisation sur le domaine public dans le but de développer leur réseau d'irrigation.
Suite à leur premier projet, il a été évoqué avec eux la possibilité de limiter au maximum le passage sur le domaine public en favorisant le passage dans les terres et d'en limiter ainsi l'impact.

- Mr le Maire fait état du contact qu'il a pris avec les services juridiques du SMPVD afin de connaître les règles en la matière. Ce dossier demande réflexion car les règles sont différentes suivant qu'il s'agit de chemin ou de voie communale.
- Delphine PAINOT. Mr le maire indique que Delphine Painot a été reçue par le maire de Payrac suite au départ d'une de leur employée et qu'il envisage de reprendre le contrat de celle-ci pour la totalité de ses heures soit 24 heures semaine. Une décision sera prise en date du 6 novembre lors du prochain conseil de la commune de Payrac.
Mr le maire indique qu'il va consulter les services du Centre de Gestion pour connaître la procédure applicable dans ce cas.
- Le Club de Bridge. Suite à la demande effectuée par Mr Jean Pierre Delvert, Président du Club de Bridge, Mr le Maire a rencontré la secrétaire du club et ce dernier pour visiter les locaux de notre ancienne école. Les lieux leur conviendraient et ils l'occuperaient 3 fois par semaine les après midi.
Mr le Maire a évoqué avec eux la possibilité de disposer de la salle sur les périodes restantes disponibles ce qui n'a pas suscité d'opposition de leur part.
Une convention serait signée entre Mr le Maire de Lanzac et le Président du Club de Souillac. Il leur sera demandé un loyer de 300 euros par mois plus une participation aux frais de chauffage et d'électricité. La date de départ d'occupation de la salle pourrait se situer en mai 2016.
- Décharge sauvage à Cieurac. Mr Daniel Mariage a signalé à Mr le Maire de Lanzac qu'il a constaté une décharge de gravas à côté de la station d'épuration de Cieurac. Nos employés communaux doivent pouvoir l'enlever et les élus proposent de fermer cet accès.

Billes de bois stockées sous le château. Mr le Maire s'est rendu sur place et indique qu'il a contacté le STR de Souillac qui avait dirigé les travaux de nettoyage de la falaise sous le parc du château et vérifier avec eux qui a la charge de l'enlèvement de ces bois.

- Les travaux de nettoyage de la toiture de l'annexe de Cieurac ont été effectués par l'entreprise Jack.
- Travaux de voirie. Mr Delvert précise que des travaux d'élagage seront systématiquement effectués en amont des travaux de réfection des routes
- Il indique que CAUVALDOR envisage de prendre dans le cadre de ces compétences l'ensemble de la voirie et précise qu'un rendez-vous avec Mr Leymarie de CAUVALDOR est pris en date du 19 octobre à 14h avec la commission voirie pour faire l'inventaire de celle ci et de faire une ébauche de classement.
- Suppression des CCAS. Information : les collectivités de moins de 1500 habitants ne seront plus obligées de maintenir leur CCAS en application de l'article 79 de la loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale) ; après débat, les élus souhaitent conserver le CCAS à Lanzac.
- Le marquage au sol de la traversée de Lanzac doit se faire à partir de jeudi 14 octobre. Ces travaux seront effectués par Modern Signalisation de Cahors.
Mr Delvert indique qu'en suivant le marquage au sol, d'autres lieux vont être repris : le STOP de Méricou, le STOP au bas du château de Cieurac, le dos d'âne

des Chauffours, le STOP des Chartrières, la pose de la glace et le STOP route des Terruches.

➤ Plusieurs dates à retenir :

- Le 27 octobre à 20h30, à Cahors : Conférence sur le Cancer.
- Les 6 et 13 décembre : élections régionales.
- Le 11 décembre : repas avec nos employés communaux.
- Le 10 Janvier 2016 : vœux du Maire.
- Le 31 janvier à 12 h : repas des anciens.

Fin de séance 23h15